

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Château, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2020.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, la séance est ouverte au public, avec un nombre maximal de 5 personnes autorisées à y assister.

Présents : Mesdames Myriam BERT, Véronique CROS, Amandine JAUBERT, Nathalie LA FATA, Amélie MOUNIER, Nadine POINT, et Messieurs Benjamin BANCEL, Frédéric DUVERT, Ludovic ROUSSET, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absents avec procuration :

- Monsieur Raynald LAPLANCHE avec pouvoir à Monsieur François SOUBEYRAND,
- Monsieur David LOUPIAC avec pouvoir à Monsieur Thomas SOUBEYRAND.

Absent excusé : Monsieur Florian DUMAS.

Monsieur Ludovic ROUSSET a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire adresse un message de bienvenue aux membres du Conseil municipal, au public présent dans la salle et à la presse.

Lecture de la décision n° 2020-05 du 8 septembre 2020 prise par M. le Maire : Signature d'un contrat Carte Carburant PRO U avec la Station-Service SUPER U de Lamastre, moyennant une cotisation annuelle pour une carte (5 € HT à partir de la 2^{ème} année) et des frais de gestion sur les transactions (1% sur les transactions TTC, avec un minimum de facturation mensuelle de 3,90 € HT).

Travaux de réduction des fuites sur la conduite d'adduction des captages au réservoir principal - Remplacement et renforcement de la conduite existante - Lot unique : canalisations et ouvrages annexes - Attribution du marché de travaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces travaux ont fait l'objet d'une consultation pour laquelle 3 offres ont été reçues. Il présente ensuite les résultats de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer ce marché de travaux au Groupement BOUCHARDON SA/FAURIE Christian TP - 07320 SAINT-AGREVE pour un montant de 488 238,14 € HT (soit 585 885,77 € TTC), marché qui fera l'objet d'une mise au point, conformément au règlement de la consultation, afin de rectifier l'erreur de calcul apparaissant au niveau de l'offre,
- autorise le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Crise sanitaire COVID 19 - Annulation de loyers de Madame Anne CRAHAY

Dans le cadre de la promotion et du développement de l'activité touristique et artistique du village, une convention avait été signée en juillet 2018 avec Madame Anne CRAHAY pour la mise à disposition d'un atelier d'artiste au 1^{er} étage du presbytère protestant.

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de Madame CRAHAY qui sollicite l'annulation de ses loyers depuis le 1^{er} janvier 2020, eu égard notamment à la crise sanitaire qui a entraîné l'arrêt de son activité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les loyers de Madame Anne CRAHAY du 1^{er} janvier 2020 au 16 juillet 2020, date de fin de la convention, ce qui représente la somme totale de 528,97 €.

Arrivée de Monsieur Florian DUMAS

Crise sanitaire COVID 19 - Demandes d'annulation de la participation aux frais de mise à disposition de salles communales à des associations

La crise sanitaire ayant engendré l'arrêt de leurs activités, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la participation 2019/2020 aux frais de mise à disposition de salles communales :

- avec l'association "Musiques aux Sources" pour l'utilisation du dojo et du local polyvalent de l'école dans le cadre de séances de danses africaines et de percussions (250 €),
- et avec l'association "ArsNova" pour l'utilisation de l'Espace Culturel en vue des séances de répétitions d'un chœur (125 €).

Approbation du règlement de la cantine scolaire et de la garderie

Afin d'organiser au mieux les différentes activités périscolaires proposées au sein de l'école, il apparaît souhaitable de faire évoluer les modalités d'inscription aux services de restauration scolaire et de garderie de l'école, en dématérialisant ce processus.

S'agissant du service de restauration, cette évolution vise également à garantir une prise en charge optimale de l'activité, en affinant notamment les prévisions de fréquentation de la cantine et les commandes de denrées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de la cantine scolaire et de la garderie, auquel est joint un code de bonne conduite.

Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

M. le Maire rappelle que dès constat de la présence dans le milieu de frelons asiatiques, le Préfet du Département peut procéder ou faire procéder à leur capture ou leur destruction. Un arrêté préfectoral précise les conditions de réalisation des opérations. Cependant les opérations de lutte contre le frelon asiatique ne sont pas financées par l'État. La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

Des signalements de nids de frelons asiatiques ayant été faits sur la commune, le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge de ces frais par la collectivité.

Le Conseil municipal, à la majorité suivante (14 voix pour et 1 abstention), décide que la commune participera aux frais de destruction de nids de frelons asiatiques à hauteur de 80 € maximum par nid.

Création et composition du comité consultatif "Agriculture-Boisement"

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un comité consultatif "Agriculture-Boisement" pour la durée du présent mandat, dont la composition est la suivante : Mesdames Amandine JAUBERT et Nadine POINT, et Messieurs Florian DUMAS, Frédéric DUVERT, David LOUPIAC, Fabrice REBOULLET, Jean RIPAUD, Thierry ROCHEBLOINE et Arnaud ROSTOLL.

Création et composition du comité consultatif "Environnement et cadre de vie"

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif "Environnement et cadre de vie" pour la durée du présent mandat, dont la composition est la suivante : Nathalie LA FATA, Frédéric DUVERT, David LOUPIAC, Thomas SOUBEYRAND, et Emmanuelle BOITEL, Mireille DUMONT, Sandra CASTELLINO, Monique ESPANOL, Hélène HOYER, Annie MARTINACHE, Daniel GAUTHIER.

Création et composition de la commission municipale "Bâtiments communaux"

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer une commission municipale "Bâtiments communaux" composée comme suit : Myriam BERT, Véronique CROS, Amélie MOUNIER, Nadine POINT, Benjamin BANCEL, Frédéric DUVERT, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND.

Liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission communale des impôts directs

M. le Maire rappelle que dans la commune doit être instituée une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué, et composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires, qui sont des personnes figurant sur les rôles de taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste suivante comportant 20 noms : Stéphane CROUZET, Marie-Noëlle ROCHEDY, Jacques SOUBEYRAND, René BERT, Gérard ARNAUD, Daniel ASTIER, Gérard COURTIAL, Nadine POINT, Jean-Baptiste BLANC, Nathalie LA FATA, Gilles FAY, Max SANIAL, Frédéric DUVERT, Ludovic ROUSSET, Florian DUMAS, Thomas SOUBEYRAND, Benjamin BANCEL, Bruno ROUX, Véronique CROS et Amandine JAUBERT.

Demande d'autorisation de sortie sur une parcelle communale au lieu-dit "Pont de Syalles"

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de M. Jean-Paul BANCEL, domicilié au "Pré Lacour", qui sollicite une autorisation de sortie sur le "Chemin du Lavoir", depuis la parcelle AC 690 lui appartenant à travers la parcelle AC 153, propriété de la commune.

M. Benjamin BANCEL ayant quitté la salle et ne prenant donc pas part aux débats ni au vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité suivante (13 voix pour et 1 abstention) décide de refuser la demande de M. Jean-Paul BANCEL.

Informations et questions diverses

- Le Conseil municipal est invité à réfléchir sur la modification des tarifs de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement actuellement en vigueur.

- Mme Myriam BERT dresse un bilan positif, tant au niveau fréquentation qu'au niveau qualité, de la saison culturelle 2020, au cours de laquelle se sont déroulées : la Chasse à l'Histoire, les visites théâtralisées, 3 séances de cinéma, un spectacle de danse et un concert de jazz en plein air. Seules les balades en calèche organisées par le Centre Equestre du Vergier n'ont pas connu le succès escompté.

Par ailleurs, elle précise que l'aménagement et la rénovation de "La Cure" sont à l'étude.

- M. le Maire indique que l'Opération Brioches 2020, au profit de l'ADAPEI de l'Ardèche, est annulée compte tenu de la crise sanitaire.

- Un point est fait sur le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant : il fera l'objet d'un communiqué de presse.

- Mme Nathalie LA FATA donne des précisions sur le projet de collecte des biodéchets et une réflexion est engagée pour trouver les emplacements nécessaires à cette collecte.

- M. Frédéric DUVERT indique que la commune a reçu une partie du matériel vélos (abri ouvert et rack) financé par le Département de l'Ardèche.

Par ailleurs, il explique que cette année, compte tenu du budget "voirie" disponible à la Communauté de communes, seront réalisés les travaux de goudronnage suivants : Neyramand-La Combe ; Le Grand Clos - Les Blaches ; Lotissement La Grange ; Du "Café Chomel" au Pont sur le Doux (financé par un fonds de concours de la commune).

- Le Conseil municipal visitera les sources communales le dimanche 20 septembre 2020.

- M. Thomas SOUBEYRAND indique que les statuts de la Coordination Médiévale prévoit la désignation de 2 représentants de la commune (1 co-président et un membre de l'AG).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.

Fait à Désaignes, le 25 septembre 2020.

Le Maire,

François SOUBEYRAND.

A circular official stamp of the Municipality of Désaignes, Ardèche, is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE DESAIGNES" at the top and "(Ardèche)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.